

**Décisions prises par la directrice générale en vertu du règlement
50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

DG285-0824 Transfert de la totalité des circuits de transport exclusif du contrat 2022-3 de Transport R.M.R Perron Inc. au contrat 2022-2 de l'entreprise Bigras Transport Inc. en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

Le transfert des neufs (9) circuits de transport exclusif du contrat 2022-3 au contrat 2022-2 qui seront pris en charge par Bigras Transport Inc. et par le fait même, la résiliation du contrat 2022-2 entre le Transport R.M.R Perron Inc. et le Centre de services scolaire des Draveurs.

DG286-0824 Autorisation de la directrice générale pour le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le mandat 2022-8054-50 Messagerie rapide en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

de procéder à une demande d'ajout en cours de contrat pour le Centre de services scolaire des Draveurs au CAG pour le mandat Messagerie rapide.